



La “logique invisible” du Code

◆ 1. Le concept général

Montrer que le CC n'est pas un gros bloc indéchiffrable, mais une **architecture pensée comme une cathédrale logique**.

Objectif : voir *comment raisonner avec le Code*, pas seulement *comment le citer*.

Format	Objectif
 Carte mentale	Montrer la logique et la hiérarchie interne (livres → titres → chapitres → sections)
 Fiche pratique	Résumer les principes d'organisation et les astuces de navigation dans le Code

◆ 2. La structure cachée du *Code civil suisse* (CC)

Niveau 1 – La Charpente

Le Code civil suisse est bâti sur **5 Livres**, dont chacun a une fonction logique :

1. **Dispositions générales** (art. 1–10 CC) → *La boîte à outils méthodologique*
2. **Le droit des personnes** (art. 11–89 CC) → *Qui ?*
3. **Le droit de la famille** (art. 90–456 CC) → *Qui avec qui ?*
4. **Le droit des successions** (art. 457–640 CC) → *Qui hérite de quoi ?*
5. **Les droits réels** (art. 641–977 CC) → *Qui possède quoi ?*

 **Lecture transversale** :

Chaque livre répond à une *question fondamentale de la vie sociale* → *Qui ? Avec qui ? Après qui ? Sur quoi ?*

Niveau 2 – Les logiques internes

Révéler que le Code est construit sur **des miroirs logiques** :

- Le **Livre II (Famille)** et le **Livre III (Successions)** → organisent la transmission des droits et devoirs *entre vivants* et *à cause de mort*.
- Le **Livre IV (Droits réels)** fait le pont entre **les personnes** et **les choses**.
- Le **Livre I (Dispositions générales)** agit comme un “métalangage” qui irrigue tout le reste (art. 1 à 10, règles d'interprétation, bonne foi, abus de droit, etc.).



La “logique invisible” du Code

→ Les lois de gravité du Code civil suisse.

Niveau 3 – Les “codes dans le Code”

Montrer qu’il existe des **mini-structures internes cachées**, par exemple :

- Le **statut personnel** (âge, domicile, capacité, état civil) = *clé d’accès à tout le droit privé*.
- Le **mécanisme du consentement** (présent dans le mariage, les contrats, la donation, etc.) = *principe transversal*.
- Le **principe de subsidiarité et de bonne foi** = *moteur de tout le système suisse* (CC et CO confondus).

♦ 3. “outil JurisMedX”

- Carte mentale
- Flash cards
- QCM
- Cas pratiques